

Prévention du risque incendie dans les écoles

Instructions de rentrée 2017/2018– département de la Sarthe



Sensibilisation des personnels

- ❖ Éviter la naissance d'un sinistre
- ❖ Limiter la propagation du feu
- ❖ Permettre l'évacuation des élèves et des adultes présents dans l'école
- ❖ Faciliter l'intervention des secours

Demande DSDEN : sensibilisation des personnels à la prévention du risque incendie et à la connaissance des moyens mis à disposition

Au delà de l'évacuation du public , rappeler l'importance de la prévention et la possibilité de minimiser les dégâts matériels par une intervention précoce

Contexte : la préfecture de la Sarthe a relayé les avis défavorables émis par le SDIS en cas d'absence de formation du personnel enseignant aux moyens de secours

– minimum 50% du personnel enseignant formé demandé

Déroulé :

- Temps 1 : réunion des directeurs : information par l'assistant de prévention de la circonscription
- Temps 2 : jour de pré-rentrée : information par les directeurs à tous les personnels de leur école + visite de l'école
- Temps 3 : 1^{er} conseil d'école : information de la communauté éducative de la démarche de prévention incendie
- Temps 4 : formation proposée au PDF pour les directeurs et enseignants des écoles volontaires
 - ❖ Public ciblé : directeurs et enseignants des écoles de 4^{ème} et 3^{ème} catégorie concernées par une commission de sécurité
 - ❖ Priorité aux écoles dont les visites de sécurité arrivent à échéance
 - ❖ Temps de formation pris sur les 18h d'animation pédagogique
 - ❖ Temps de formation pris en charge par le CPD Prévention/sécurité (Karine ROUSSEAU)

Eviter la naissance d'un sinistre

- Inciter à limiter le potentiel calorifique dans les écoles
 - ❖ Stockage de matières inflammables
 - ❖ Suspensions
- Veiller à limiter le risque électrique
 - ❖ Appareils mobiles électriques / rallonges ou multiprises
- S'assurer du contrôle périodique des installations techniques par l'exploitant



Limitier le potentiel calorifique :

- L'accumulation et le stockage de matériaux, objets ou produits destinés aux travaux des élèves peuvent être source de propagation du feu
 - ❖ utiliser les locaux prévus à cet effet quand il sont prévus
 - ❖ stocker les matériaux facilement inflammables ou source de fumées toxiques en priorité dans des armoires métalliques ou des armoires fermées (effet retardateur)
- Interdire les mobiles papier suspendus à proximité des sources de chaleur (néons, radiateurs)

Limitier le risque électrique

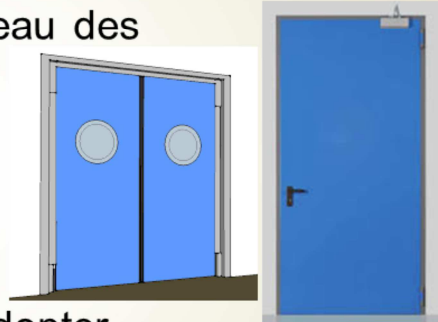
- Les appareils mobiles (bouilloire, cafetière ...) doivent être stockés dans des pièces spécifiques et non dans les salles de classe.
- En raison du risque de surchauffe , « l'utilisation de rallonges , blocs de prises ou de triplites est interdites »

Contrôles périodiques et registre de sécurité

- Le directeur doit s'assurer qu'il est présent dans l'école, que le contrôles et vérifications périodiques ont bien été réalisées aux dates prévues »
- Selon les équipements, les contrôles doivent porter : électricité, gaz, extincteurs, système de sécurité incendie, ascenseurs
- La date du contrôle, le nom de l'entreprise et la signature du prestataire doit obligatoirement être consignés sur le registre

Limiter la propagation du feu

- Prendre de bonnes habitudes au quotidien
 - ❖ Porte coupe-feu au niveau des locaux à risques
 - ❖ Porte de recoupement de circulation
- Rappeler les attitudes à adopter
 - ❖ Relire les consignes en cas de feu (affichage) notamment l'importance d'isoler le local touché par le feu



Les portes dans les écoles

- Porte coupe-feu : porte isolante avec un bloc porte qui la maintient en position fermée. Interdire les cales qui les maintiennent en position ouverte
- Porte de recoupement : à laisser ouvertes sauf dans le cas où elles sont reliées au système d'alarme (électro aimant)

Attitudes à adopter :

- S'assurer que les consignes sont affichées dans l'école et les relire avec le personnel (cf exemple diapo 9)
- Isoler le local touché par le feu : fermer portes et fenêtres derrière soi (+ porte inter-classes)

Limiter la propagation du feu

- Amener le personnel à identifier les moyens d'intervention pour une action précoce sur le feu
 - ❖ Rappeler les moyens simples à disposition
 - ❖ Faire un point sur les extincteurs
 - Repérer leur place dans l'école
 - Lire le mode d'emploi
 - Le décrocher



Limiter la propagation du feu : intérêt d'une action précoce sur le feu

- Rappel : « Une goutte d'eau à la première seconde, une verre au bout de dix secondes, un seau à la première minute, après... »
- Dès le début du feu, utiliser des moyens simples adapter à la nature du feu (eau, couverture ...)
- Extincteurs :
 - ❖ Repérer la place des extincteurs dans l'école
 - ❖ Les extincteurs sont en général placés à proximité des sorties ou à environ 5 m d'un risque particulier (armoire électrique, salle d'ordinateurs ..)
 - ❖ La couleur indique la classe de feu sur lequel il est efficace
 - ❖ Soulever l'extincteur. Le décrocher
 - ❖ Lire les instructions portées sur l'extincteur

Evacuer

🤔 Puis-je utiliser ?



- Rappeler que tout le monde peut être amené à donner l'alerte
- Rappeler les règles générales et les conditions favorisantes pour l'évacuation
- Vérifier que les consignes sont affichées dans tous les locaux
- Prendre connaissance du plan d'évacuation
 - ❖ Identifier le cheminement et le point de rassemblement



Donner l'alerte :

- Prévenir les autres utilisateurs
 - ❖ Selon la catégorie dans laquelle est classée votre école, l'alarme peut être activée par un système manuel différent : SSI ou sifflet ou corne de brume
 - ❖ S'assurer qu'elle est audible de tous les points du bâtiment et qu'elle est différente de la sonnerie de récréation
- Prévenir les services de secours : numéro 18 ou 112

Evacuer : dès le retentissement de l'alarme ou tout autre ordre d'évacuer

- Sortir rapidement en comptant ses élèves – prendre son registre d'appel
- Utiliser le cheminement prévu par le plan OU toutes les possibilités de sorties praticables dépourvues de fumée ou de danger
- Si les couloirs sont enfumés, se calfeutrer, se baisser et manifester sa présence
- Rappeler les conditions qui favorisent une évacuation sécurisée
 - ❖ Les couloirs et issues doivent restés dégagés
 - ❖ Les portes et issues doivent être déverrouillées dès l'entrée du public. Pour concilier sécurité incendie et sécurité intrusion, les portes équipées de barres anti-panique et de boutons moletés peuvent être privilégiées
 - ❖ Les consignes doivent être affichées dans chaque salle de classe (cf exemple DIAPO 9)

Plan d'évacuation :

- Ce plan est affiché à l'entrée de chaque bâtiment
- Inciter le personnel à prendre connaissance de ce plan (importance des éléments en légende)
 - ❖ Cheminement
 - ❖ Eclairage de sécurité
 - ❖ Place des extincteurs
 - ❖ Point(s) de rassemblement

Faciliter l'intervention des secours

- Accueil des secours



Le comptage est primordial



Organisation des secours

Les sauvetages sont prioritaires sur l'attaque du sinistre

Accueil des secours :

- Prévoir un adulte pour accueillir les secours et leur indiquer le lieu exact du sinistre
- Importance que cet adulte soit en mesure de préciser avec certitude s'il reste ou non du public à évacuer

Les exercices d'évacuation

Organiser et évaluer

- Se mettre en situation au minimum 2 fois par an et autant que nécessaire
 - ❖ Ces exercices sont obligatoires
 - ❖ Le 1^{er} exercice est à réaliser dans le premier mois de la rentrée
 - ❖ Les compte-rendu d'exercices sont consignés dans le registre de sécurité. Ils n'ont pas à être transmis à l'IEN.
 - ❖ Ils prévoient des scénarii différents

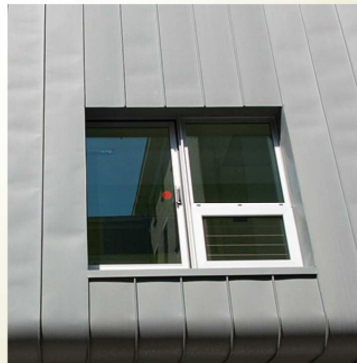
Exercices d'évacuation dans les écoles :

- Rappeler à tous la nécessité de réaliser TOUTE L'ANNEE l'appel dès l'entrée en classe
- Consigner les effectifs immédiatement dans le registre d'appel

ATTENTION la fiche d'évaluation des exercices incendie n'a pas à être transmise à l'IEN de circonscription. Elle est archivée dans le registre de sécurité de l'école

Faciliter l'intervention des secours

- Vigilance quand à l'accueil des personnes à mobilité réduite
→ Espace d'attente sécurisé pour les écoles scolarisant des élèves à l'étage



Espace d'attente sécurisé :

- A anticiper notamment pour les écoles accueillant des élèves à mobilité réduite et/ou scolarisés à l'étage
- Pièce devant répondre à certaines normes + indication fenêtre